

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 / 878/2020**

Date d'impression : 10.12.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 10.12.2025

* **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**

- 1.1 Identificateur de produit**

- Nom du produit** Engelbert Strauss E.S. Imprägnierspray Multi

- Contenu de l'emballage :** 200 ml

- Code du produit** 56540096000

- UFI:** pas nécessaire

- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation** Agents hydrophobants

- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- Producteur/fournisseur :**

Salzenbrodt GmbH & Co. KG

Hermsdorfer Straße 70

D-13437 Berlin

Tél. : +49 30 41404-40

- Service chargé des renseignements :**

Département Sécurité des produits, numéro de téléphone +49 30 41404545 ; portable +49 162 1096464
e-mail : productsafety@collonil.de

- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéros d'urgence : 24/24 – 7/7

numéro ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Transport de matières dangereuses:

Caserne des pompiers Bayer AG Tel.+49(0)30/4681-4208

* **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

- 2.2 Éléments d'étiquetage**

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant

- Pictogrammes de danger** néant

- Mention d'avertissement** néant

- Mentions de danger** néant

- 2.3 Autres dangers**

- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT:** Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme substance PBT.

- vPvB:** Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme substance vPvB.

- Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration > 0,1 %.

Pour l'explication des listes EDC, voir chapitre 16

* **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.1 Substances** Non applicable, le produit est un mélange.

- 3.2 Mélanges** : dispersion aqueuse de polymères

- Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	≥1-≤3%
EINECS: 203-961-6	⚠ Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 102782-92-3	Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me, methoxy-terminated	≥1-≤3%
	⚠ Skin Irrit. 2, H315	

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 / 878/2020

Date d'impression : 10.12.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit Engelbert Strauss E.S. Imprägnierspray Multi

CAS: 5131-66-8

EINECS: 225-878-4

butoxypropane-1-ol

Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336

(suite de la page 1)

≥0,5-≤3%

· Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- 6.4 Référence à d'autres rubriques
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
· Stockage :
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- Autres indications sur les conditions de stockage : néant
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 / 878/2020**

Date d'impression : 10.12.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit Engelbert Strauss E.S. Imprägnierspray Multi

(suite de la page 2)

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle	
<ul style="list-style-type: none"> 8.1 Paramètres de contrôle 	
<ul style="list-style-type: none"> Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : 	
CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (1-3%)	
VLEP	Valeur momentanée: 101,2 mg/m ³ , 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m ³ , 10 ppm
<ul style="list-style-type: none"> Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 26.04.2024 	
<ul style="list-style-type: none"> Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration. 	
<ul style="list-style-type: none"> 8.2 Contrôles de l'exposition Non applicable. 	
<ul style="list-style-type: none"> Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle 	
<ul style="list-style-type: none"> Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. 	
<ul style="list-style-type: none"> Protection respiratoire : non nécessaire. 	
<ul style="list-style-type: none"> Protection des mains : En utilisation régulière: gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. 	
<ul style="list-style-type: none"> Matériau des gants Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. 	
<ul style="list-style-type: none"> caoutchouc fluoré (viton) 	
<ul style="list-style-type: none"> Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. 	
<ul style="list-style-type: none"> Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: caoutchouc fluoré (viton) 	
<ul style="list-style-type: none"> Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement. 	

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques	
<ul style="list-style-type: none"> 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles 	
Indications générales.	
État physique	Liquide
Couleur :	blanc
Odeur :	spécifique au produit
Seuil olfactif:	Non déterminé
Point de fusion :	-2 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Le produit n'est pas inflammable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Non déterminé
supérieure :	Non déterminé
Point d'éclair :	>90 °C
pH à 20 °C	4-5
Viscosité :	
Viscosité cinématique à 20 °C	<100 mm ² /s
dynamique à 20 °C:	<100 mPas
Solubilité	
l'eau :	dispersable

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 / 878/2020**

Date d'impression : 10.12.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit Engelbert Strauss E.S. Imprägnierspray Multi

(suite de la page 3)

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé
 · 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	≥2,1-<2,8 %
· eau :	81,7 %
· Teneur en substances solides :	5-15 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé
 · Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** néant

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 / 878/2020

Date d'impression : 10.12.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit Engelbert Strauss E.S. Imprägnierspray Multi

(suite de la page 4)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Oral	LD50	6.560 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

Dermique	LD50	4.120 mg/kg (lapin)
----------	------	---------------------

· Effet primaire d'irritation :

· de la peau :

Aucun effet d'irritation connu.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· des yeux :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucun effet d'irritation connu.

· Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

biodégradabilité	92 %
------------------	------

EC10/17h	1.170 mg/l (bactérie)
----------	-----------------------

LC0/48 h	>1.000 mg/l (poisson)
----------	-----------------------

EC50/24 h	3.300 mg/l (daphnia)
-----------	----------------------

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme substance PBT.

vPvB: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme substance vPvB.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

FR

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 / 878/2020**

Date d'impression : 10.12.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit Engelbert Strauss E.S. Imprägnierspray Multi

(suite de la page 5)

*	RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
	<ul style="list-style-type: none"> - 13.1 Méthodes de traitement des déchets - Recommandation : En vue du recyclage, bien vider le contenu! - Code déchet : 150110* Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de telles substances - Emballages non nettoyés : - Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales. - Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

*	RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport																																								
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding: 2px;">· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· ADR, ADN, IMDG, IATA</td> <td style="padding: 2px;">néant</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· ADR, ADN, IMDG, IATA</td> <td style="padding: 2px;">néant</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· ADR, ADN, IMDG, IATA</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· Classe</td> <td style="padding: 2px;">néant</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· 14.4 Groupe d'emballage</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· ADR, IMDG, IATA</td> <td style="padding: 2px;">néant</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· 14.5 Dangers pour l'environnement</td> <td style="padding: 2px;">Non applicable</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</td> <td style="padding: 2px;">Non applicable</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</td> <td style="padding: 2px;">Non applicable</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· Indications complémentaires de transport :</td> <td style="padding: 2px;">Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· ADR</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· Remarques :</td> <td style="padding: 2px;">non applicable</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· IMDG</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· Remarques :</td> <td style="padding: 2px;">non applicable</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· IATA</td> <td style="padding: 2px;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· Remarques :</td> <td style="padding: 2px;">non applicable</td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;">· "Règlement type" de l'ONU:</td> <td style="padding: 2px;">néant</td> </tr> </table>	· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification		· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		· ADR, ADN, IMDG, IATA		· Classe	néant	· 14.4 Groupe d'emballage		· ADR, IMDG, IATA	néant	· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable	· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable	· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable	· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus	· ADR		· Remarques :	non applicable	· IMDG		· Remarques :	non applicable	· IATA		· Remarques :	non applicable	· "Règlement type" de l'ONU:	néant
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification																																									
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant																																								
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU																																									
· ADR, ADN, IMDG, IATA	néant																																								
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport																																									
· ADR, ADN, IMDG, IATA																																									
· Classe	néant																																								
· 14.4 Groupe d'emballage																																									
· ADR, IMDG, IATA	néant																																								
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable																																								
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable																																								
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable																																								
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus																																								
· ADR																																									
· Remarques :	non applicable																																								
· IMDG																																									
· Remarques :	non applicable																																								
· IATA																																									
· Remarques :	non applicable																																								
· "Règlement type" de l'ONU:	néant																																								

*	RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
	<ul style="list-style-type: none"> - 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement - Directive 2012/18/UE - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
	Aucun des composants n'est compris.
	(suite page 7)
	FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 / 878/2020

Date d'impression : 10.12.2025 Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 10.12.2025

Nom du produit Engelbert Strauss E.S. Impragnierspray Multi

(suite de la page 6)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	
Aucun des composants n'est compris.	

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.	
-------------------------------------	--

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

CAS: 94-59-7 safrole	I
----------------------	---

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

CAS: 94-59-7 safrole	I
----------------------	---

· Prescriptions nationales :

· Directives techniques air :

Classe	Part en %
NK	1-3

· Classe de pollution des eaux :

Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.º 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes

Libellé complet des phrases H pour les ingrédients, si dans le chapitre 3 sous "Dangereux Ingrédients" appelés :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· Service établissant la fiche technique : Département "Sécurité des Produits"

· Date de la version précédente: 24.02.2023

· Numéro de la version précédente: 8

· Acronymes et abréviations:

ECD : Substances endocrines Liste 2

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

· Sources: Pour expliquer les listes du DPE : <https://edlists.org/the-ed-lists>

· * Données modifiées par rapport à la version précédente